

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
PROGRAMME 303  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

## IMMIGRATION ET ASILE



PROGRAMME 303  
**Immigration et asile**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

**Claude D'HARCOURT**

*Directeur général des étrangers en France*

Responsable du programme n° 303 : Immigration et asile

Au sein de la mission « Immigration, asile et intégration », les politiques publiques portées par le programme 303 « Immigration et asile » répondent aux deux objectifs de garantie de l'exercice du droit d'asile et d'une maîtrise juste et équilibrée des flux migratoires.

### GARANTIR L'EXERCICE DU DROIT D'ASILE

Avec plus de 104 000 premières demandes enregistrées en guichets uniques, le nombre de demandes d'asile est reparti à la hausse en 2021 (+28 %), sans toutefois retrouver son niveau antérieur à la crise sanitaire de 2019. Dans le même temps, quelque 103 000 demandes ont été introduites (mineurs et réexamens inclus) auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), soit une hausse de 7 % par rapport à 2020, mais une baisse de 22% par rapport à 2019.

Cette reprise de la demande d'asile, qui avait été anticipée à un niveau supérieur dans le cadre de la loi de finances initiale, a eu un impact sur la gestion des crédits du programme en 2021. Les dépenses de l'asile ont été contenues pour la première fois depuis plusieurs années dans la limite des crédits disponibles c'est-à-dire, sans mobilisation de la réserve de précaution ni ouverture de crédits en fin d'année.

Au-delà de la variation des flux migratoires, ce résultat démontre la pertinence de la stratégie budgétaire adoptée en LFI 2020 consistant à renforcer les effectifs de l'OFPRA dédiés à l'instruction. Dès 2019, leur renforcement avait été identifié comme un levier de premier plan pour maîtriser la trajectoire des dépenses de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA). Cette stratégie, dont les effets ont été retardés par la crise sanitaire, a produit ses premiers résultats en 2021. L'OFPRA a ainsi rendu près de 140 000 décisions en 2021, soit le plus haut niveau d'activité jamais enregistré. L'augmentation progressive de sa capacité décisionnelle depuis le mois d'octobre 2020 ainsi qu'un niveau modéré de la demande d'asile ont donc permis une réduction massive du stock de dossiers en instance. Il s'établit à 49 325 dossiers au 31 décembre 2021, soit une diminution de 42 % par rapport au 31 décembre 2020. La résorption de la part des dossiers anciens, de plus de deux mois, qui pèse sur les délais d'instruction et la durée de versement de l'allocation, a été particulièrement importante. La priorisation du traitement des dossiers les plus anciens a pour conséquence le maintien du délai d'instruction des demandes d'asile à un niveau similaire à celui de l'année 2020 (261,2 jours contre 262 jours en 2020).

La Cour nationale du droit d'asile (CNDA) est parvenue en 2021 à traiter en flux les recours dirigés contre les décisions de l'Office, dont le nombre augmente de 48 % par rapport à 2020 et à stabiliser son stock de dossiers en attente de décision. La Cour a enregistré 68 243 recours en 2021 contre 46 043 en 2020. Cette hausse, qui s'explique par le nombre important de décisions de l'OFPRA, a été absorbée grâce à une augmentation de 63 % des décisions rendues par la Cour, qui a retrouvé le niveau d'activité constaté en 2019 (68 403 décisions en 2021, 42 025 en 2020 et 66 464 en 2019). Au 31 décembre 2021, son stock s'élevait à 33 353 dossiers contre 33 513 un an plus tôt.

Par ailleurs, le développement du parc d'hébergement s'est poursuivi avec la création de 4 000 places supplémentaires au sein du dispositif national d'accueil (DNA) : dont 1 000 places en centre d'accueil et d'examen de la situation (CAES) et 3 000 places en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA). Ces nouvelles places ont permis la mise en œuvre de l'orientation régionale, qui a concerné près de 16 000 personnes réorientées depuis l'Île-de-France vers les autres régions métropolitaines et de répondre à la saturation des dispositifs existants dans cette région, qui concentre la moitié des enregistrements de demandes d'asile. En outre, 986 places supplémentaires de CAES ont été autorisées dans le cadre du plan de relance sur le programme 363. Au 31 décembre 2021, le parc

d'hébergement pour demandeurs d'asile comptait 103 914 places autorisées financées par le programme 303 et le programme 363. Des nuitées d'hôtel supplémentaires ont été financées dans plusieurs régions confrontées à des tensions migratoires et immobilières. Environ 3 200 personnes évacuées d'Afghanistan entre août et décembre 2021, à la suite de la prise de Kaboul par les talibans, ont également été prises en charge.

L'homogénéisation des modalités de financement des dispositifs d'hébergement a été poursuivie. Les CAES ont bénéficié pour la première fois de conventions pluriannuelles, d'une durée de deux ans. Les conventions pluriannuelles des ex-centres d'hébergement d'urgence pour migrants (CHUM) en Île-de-France ont été également renouvelées pour deux ans. Des groupes de travail autour des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) ont été animés afin d'encourager les bonnes pratiques en la matière.

Par ailleurs, plusieurs groupes de travail ont été consacrés à l'outre-mer. Les territoires ultra-marins sont en effet confrontés depuis plusieurs années à une augmentation des flux de demandes d'asile, en particulier la Guyane et Mayotte, qui pèse sur la chaîne de l'asile.

### **GERER DE MANIÈRE CLAIRE, ADAPTÉE ET ÉQUILIBRÉE LES FLUX MIGRATOIRES**

L'objectif est de garantir le respect des règles d'entrée et de séjour des étrangers sur le territoire.

Depuis 2017, l'accent a été mis sur trois axes :

1. l'attractivité de la France, dont le développement est recherché à travers la mise en œuvre de la carte de séjour pluriannuelle mention « passeport talent » qui peut être délivrée dès la première admission sur le territoire, aux étrangers hautement qualifiés, aux jeunes diplômés salariés, aux créateurs d'entreprise, aux investisseurs, aux chercheurs ou encore aux étrangers ayant une renommée nationale ou internationale ;
2. l'amélioration des démarches des étrangers en préfecture, à travers l'exploitation des fonctionnalités permises par un nouveau système d'information, l'administration numérique pour les étrangers en France (ANEF). Déjà déployé pour certains titres, il offre aux usagers un accès dématérialisé plus simple à la demande de titre de séjour, limitera le nombre de déplacements en préfecture et modernise la gestion des demandes en préfecture ;
3. la lutte contre l'immigration irrégulière a été renforcée par le rétablissement des contrôles aux frontières, le maintien du nombre de retours forcés vers les pays tiers et l'intensification des démantèlements de filières clandestines.

La primo-délivrance des titres de séjour (les chiffres présentés reposent sur une estimation réalisée à partir des tendances mesurées au 31 décembre 2021) augmente de 21 % en 2021. 271 675 titres de séjour ont été délivrés contre 220 535 titres en 2020. Le nombre de premiers titres délivrés atteint presque celui de l'année 2019 (277 406), c'est-à-dire d'avant la crise sanitaire.

L'immigration familiale représente toujours la part la plus importante du flux migratoire. Le nombre de titres délivrés en 2021 pour un motif familial est en hausse (+16,2 %) et retrouve quasiment un niveau identique à celui d'avant la crise sanitaire.

Le nombre de titres délivrés aux étudiants est en baisse sensible mais contenue (-20,4 %), dans un contexte de développement rapide du télé-enseignement. Ce niveau s'explique vraisemblablement par une concordance entre les calendriers inter-confinements et ceux des inscriptions universitaires et de la mise en place d'un nouvel outil de demande de titre en ligne. Cette concordance des calendriers a permis aux étudiants de déposer sans délais leur demande de titre de séjour qui a pu être traitée rapidement.

L'immigration professionnelle est davantage concernée par les effets de la crise de la Covid-19 avec une baisse de plus de 31 % du nombre de titres délivrés. Cette situation résulte vraisemblablement du report, voire de l'abandon, de projets migratoires liés au travail en raison du ralentissement de l'activité économique en France.

Près de 27 700 titres de séjour « passeport talent » ont été délivrés au cours de l'année 2021 (environ 8 400 premiers titres et 19 250 titres en renouvellement), soit une baisse globale de 25 % par rapport à l'année 2020.

La France a délivré 735 070 visas en 2021 (pour 984 426 demandes), soit une hausse de 3 % par rapport à 2020. Le nombre de visas délivrés reste néanmoins en forte baisse par rapport à l'année 2019 (-77 %) en raison des effets de la crise sanitaire. La délivrance des visas de long séjour est en forte hausse par rapport à 2020 (+54 %) et retrouve presque le niveau de l'année 2019 (-3%). La Chine et la Russie sont reléguées respectivement aux 14ème et 20ème rangs pour le nombre de visas délivrés. L'Arabie Saoudite, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Turquie constituent les cinq premiers pays de délivrance des visas.

La délivrance des visas étudiants se maintient à un niveau conséquent. 145 000 dossiers pour études ont été reçus et plus de 98 600 visas délivrés, soit une hausse de la délivrance de 28 % par rapport à 2020. L'écart avec l'année de référence 2019 se réduit et s'établit à -18 %. En effet, dans le contexte du maintien de restrictions sanitaires, certaines catégories de demandeurs relevant de la politique d'attractivité ont été autorisées à entrer sur le territoire (bénéficiaires de visa « passeport talent », chercheurs, étudiants, etc.).

Le programme 303 soutient également les dépenses pour le fonctionnement des moyens informatiques du réseau diplomatique et consulaire pour la délivrance des visas.

En matière de lutte contre l'immigration irrégulière, l'année 2021, comme l'année 2020, a été fortement contrainte par le contexte sanitaire : raréfaction des liaisons aériennes et fermeture des frontières des pays de destination.

La France a dans ce contexte difficile maintenu sa politique d'éloignement : 16 819 étrangers (chiffres provisoires) ont quitté le territoire national (éloignement, départ volontaire aidé et départ spontané) en 2021, soit une augmentation de 5,5 % par rapport à 2020. Par ailleurs, une pression migratoire inédite a été exercée aux frontières extérieures avec un record de 121 141 non-admissions prononcées, soit une hausse de 64 % par rapport à 2020 et de 155 % par rapport à 2019.

Les efforts en matière de lutte contre l'immigration irrégulière portent en particulier sur l'éloignement des étrangers ayant commis des infractions graves ou représentant une menace grave pour l'ordre public. Tous les leviers sont mobilisés et activés s'agissant des étrangers inscrits au fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) : 154 étrangers en situation irrégulière inscrits au FSPRT ont été éloignés en 2021 (contre 94 en 2020, 89 en 2019 et 83 en 2018).

## **SE DOTER DE SYSTEMES D'INFORMATION FACILITANT LA RELATION ENTRE L'ADMINISTRATION ET L'USAGER ET RENFORCANT LES CAPACITES DE CONTROLE**

Depuis la mise en œuvre de la direction du numérique au sein du ministère de l'intérieur (DNum) au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les dépenses liées à la mise en œuvre des systèmes d'information de l'administration numérique pour les étrangers en France, de France Visas et du programme frontières sécurisées et fluides (PFSF) ont été transférées au programme 216. Néanmoins, les dépenses liées au maintien en conditions opérationnelles des applications et systèmes d'information qui ont vocation à être remplacés par ces nouveaux SI continuent d'être financées sur le P303.

De même les dépenses d'investissement en vue de l'harmonisation des systèmes d'informations biométriques de la DGEF permettant de lancer une expérimentation via la mise en œuvre d'un portail unique des différentes bases biométriques à compter du second semestre 2022 sont financées sur le P303.

Enfin, les crédits liés au « sac-à-dos numérique » ont été conservés sur le programme 303. Ils ont notamment permis de financer de nouveaux capteurs pour les systèmes biométriques déployés. Ces dépenses ont vocation à faciliter le travail des agents de terrain afin de diminuer les tâches répétitives et de renforcer leur montée en compétence. Les dépenses introduites au profit des usagers, notamment dans le cadre de l'accessibilité ou de l'existence d'un compte usager unique, vise à inverser le paradigme en mettant l'utilisateur étranger au cœur des réflexions.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Optimiser la prise en charge des demandeurs d'asile**

INDICATEUR 1.1 : Part des demandeurs d'asile hébergés

INDICATEUR 1.2 : Part des places occupées par des demandeurs d'asile et autres personnes autorisées

### **OBJECTIF 2 : Réduire les délais de traitement de la demande d'asile**

INDICATEUR 2.1 : Délai de l'examen d'une demande d'asile par l'OFPRA

INDICATEUR 2.2 : Taux de transfert des demandeurs d'asile placés sous procédure Dublin

### **OBJECTIF 3 : Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière**

INDICATEUR 3.1 : Nombre de retours forcés exécutés

INDICATEUR 3.2 : Nombre d'éloignements et de départs aidés exécutés

## Objectifs et indicateurs de performance

**OBJECTIF****1 – Optimiser la prise en charge des demandeurs d'asile****INDICATEUR****1.1 – Part des demandeurs d'asile hébergés**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des demandeurs d'asile hébergés	%	48	52	65	59	58	90

**Commentaires techniques****Source des données :**

Les données proviennent du système d'information du dispositif national d'accueil (DNA) géré par l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Elles sont complétées par des données issues d'enquêtes de la direction générale des étrangers en France (DGEF) pour certains types de places d'hébergement qui ne sont pas encore enregistrés dans le DNA.

**Mode de calcul :**

Cet indicateur est calculé de la manière suivante :

*Numérateur* : nombre de demandeurs d'asile en cours de procédure hébergés en CADA et en HUDA au 31 décembre (hors outre-mer).

*Dénominateur* : nombre de demandeurs d'asile en cours de procédure au 31 décembre et ayant demandé à être hébergés. Le dénominateur en réalisation est calculé à partir du nombre de bénéficiaires de l'allocation pour demandeurs d'asile, constaté par l'OFII pour le mois de décembre de l'année écoulée. Le dénominateur en prévision est issu d'un calcul consistant à ajouter à ce nombre de bénéficiaires constaté les flux prévisionnels et à en soustraire le nombre de décisions définitives prévisionnel ou, dans le cas de procédures Dublin, le nombre de transferts ou déclarations de fuites envisagé.

**Modalités d'interprétation :**

Cet indicateur permet d'apprécier la part des demandeurs d'asile hébergés en CADA ou en HUDA par rapport à l'ensemble des demandeurs d'asile en cours de procédure ayant sollicité un hébergement. Il traduit une amélioration de la prise en charge si le pourcentage de demandeurs hébergés augmente. Une amélioration du pourcentage peut s'expliquer par une augmentation du nombre de personnes hébergées en lien avec l'augmentation du parc d'hébergement ou par une baisse du nombre de demandeurs d'asile en cours de procédure. L'indicateur ne prend pas en compte les demandeurs d'asile hébergés dans l'hébergement généraliste financé par le programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables ».

**Risque lié à la fiabilité de l'indicateur :**

Cet indicateur est sensible à l'évolution des flux de demande d'asile qui est une donnée exogène ainsi qu'aux délais de traitement de l'OFPR et de la CNDA. Les prévisions et cibles de cet indicateur sont calculées à partir d'une hypothèse d'évolution des flux de demandes d'asile introduites à l'OFPR et des personnes placées sous procédure Dublin, assortie d'une prévision de leur durée de prise en charge.

**INDICATEUR****1.2 – Part des places occupées par des demandeurs d'asile et autres personnes autorisées**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des places occupées par des demandeurs d'asile et autres personnes autorisées	%	84	84	88	85	84	89

**Commentaires techniques****Source des données :**

Les données proviennent du système d'information du dispositif national d'accueil (DNA) géré par l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Elles sont complétées par des données issues d'enquêtes de la direction générale des étrangers en France (DGEF) pour certains types de places d'hébergement qui ne sont pas encore enregistrés dans le DNA.

**Mode de calcul :**

**Immigration et asile**

Programme n° 303 | Objectifs et indicateurs de performance

Cet indicateur est calculé de la manière suivante :

*Numérateur* : nombre de demandeurs d'asile en cours de procédure et autres personnes autorisées hébergées en CADA et en HUDA au 31 décembre.

*Dénominateur* : nombre de places de CADA et d'HUDA occupées au 31 décembre.

**Modalités d'interprétation :**

Ce pourcentage permet d'apprécier si les places d'hébergement sont occupées par des demandeurs d'asile et par les personnes autorisées c'est-à-dire par les bénéficiaires d'une protection dans un délai de six mois maximum après notification de la décision et par les déboutés dans un délai d'un mois maximum après notification de la décision, selon l'article R. 552-13 du CESEDA. Cet indicateur évalue le taux de présence indue des réfugiés et des déboutés qui sont présents sur les places d'hébergement dédiées aux demandeurs d'asile au-delà du délai réglementaire qui les autorise à y séjourner.

Les objectifs de présence indue ayant été fixés à 4% pour les déboutés et à 3% pour les réfugiés, cet indicateur ne peut atteindre un résultat supérieur à 93%. L'analyse doit aussi prendre en compte l'impact du taux de vacance structurelle entre les entrées et les sorties.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le taux d'hébergement des demandeurs d'asile s'établit à 58 % pour l'année 2021, en hausse de 6 points par rapport à 2020 (52 %) et inférieur d'un point par rapport à la prévision actualisée pour 2021 (59 %). Cette amélioration s'explique par la diminution du stock de demandeurs d'asile en cours de procédure entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 (- 23 %) grâce au déstockage opéré par l'OFPPA qui a permis d'améliorer la rotation des places. Ce taux d'hébergement prend uniquement en compte les demandeurs d'asile hébergés dans des places financées par le programme 303.

Le taux d'occupation s'établit à 84 %. Il se maintient à un niveau élevé tout en restant stable par rapport au taux constaté au 31 décembre 2020 (84 %). La prévision pour 2021 se situait à un niveau légèrement supérieur (85 %). Elle n'a pas pu être tout à fait atteinte en raison des taux de présence indue des réfugiés et des déboutés qui n'ont pas diminué à hauteur de ce qui était prévu.

**OBJECTIF****2 – Réduire les délais de traitement de la demande d'asile****INDICATEUR mission****2.1 – Délai de l'examen d'une demande d'asile par l'OFPPA**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de décisions rendues dans l'année	Nb	120 634	89 602	170 800	153 165	139 513	132 800
Nombre de décisions rendues dans l'année par équivalent temps plein d'agent instructeur	Dossiers	409	259	404-412	364-372	339	404-412
Délai moyen de traitement d'un dossier par l'OFPPA	jours	166	262	112	150	261	60

## INDICATEUR

## 2.2 – Taux de transfert des demandeurs d'asile placés sous procédure Dublin

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de transfert des demandeurs d'asile placés sous procédure Dublin	%	Non déterminé	17	20	17	16	25

## Commentaires techniques

Source des données : enquête de la DGEF auprès des préfectures.

Mode de calcul :

*Numérateur* : nombre de transferts réalisés en application du règlement (UE) n°604/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Dublin III) vers des Etats membres de l'Union.

*Dénominateur* : nombre d'accords de prise en charge ou reprise en charge reçus par la France.

Modalités d'interprétation :

Cet indicateur permet d'apprécier la part des demandeurs d'asile sous procédure « Dublin » transférés vers d'autres Etats membres. Il est directement lié au délai de traitement de la demande d'asile et au bon fonctionnement du système d'asile européen qui prévoit que chaque demandeur ait la garantie d'un examen de sa demande, mais dans un seul Etat-membre. Il fait l'objet d'un suivi régulier par les pôles régionaux Dublin et préfectures franciliennes chargées de l'application de la procédure « Dublin ».

L'indicateur est limité par plusieurs biais. Tout d'abord, les accords reçus des États membres ne permettent pas de réaliser immédiatement un transfert « Dublin ». En effet, tous les accords « Dublin » sont déclinés en décisions de transfert individuelles notifiées aux personnes placées sous procédure « Dublin » et susceptibles de recours et donc d'annulations. De plus, une part des personnes placées sous procédure « Dublin » par la France quitte le territoire national pendant la mise en œuvre de la procédure vers un autre État membre. En conséquence, la responsabilité française est dérogée mais aucun transfert n'est comptabilisé. Par ailleurs, la réalisation de transferts est conditionnée par les capacités d'accueil des États membres partenaires avec des fermetures saisonnières en été ou pendant les fêtes de fin d'année et la disponibilité de l'offre aérienne commerciale (quota des compagnies aériennes, etc.). Enfin, l'indicateur ne peut atteindre 100 %, en raison de la multiplicité des requêtes de transfert adressées aux Etats membres, qui peuvent donner lieu à plusieurs accords pour un même individu. Les empreintes d'un demandeur enregistré sous procédure « Dublin » peuvent en effet être enregistrées dans la base de données Eurodac dans plusieurs Etats membres et la France adresser une requête de reprise en charge à tout ou partie de ces États membres. A titre de comparaison, le taux de transfert moyen dans l'Union européenne s'établit pour 2019 à 25%.

Il convient aussi de noter que l'indicateur se réfère au nombre d'accords obtenus. Aussi, ce taux de transfert ne peut être rapporté directement aux procédures « Dublin » enregistrées dans l'année en guichets uniques.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

L'OFPPA a rendu 139 513 décisions en 2021, soit son plus haut niveau d'activité annuel jamais enregistré. En hausse de 55 % par rapport à 2020 et de 16 % par rapport à 2019, ce résultat est néanmoins inférieur à la prévision qui avait été actualisée à 153 165 décisions, compte-tenu du contexte sanitaire. En 2021, la montée en charge de la capacité décisionnelle de l'établissement a en effet continué d'être ralentie par la crise sanitaire et la montée en charge progressive des nouveaux officiers de protection. Ce contexte explique aussi que la productivité moyenne des agents instructeurs en 2021 (339 décisions par agent) a été inférieure à la prévision (entre 364 et 372 décisions par agent).

L'augmentation progressive de l'activité de l'établissement depuis le mois d'octobre 2020, associée à une demande d'asile contenue, a permis une réduction massive du stock de dossiers en instance, qui s'établit à 49 325 dossiers au 31 décembre 2021, soit une diminution de 42 % par rapport au 31 décembre 2020. La résorption de la part des dossiers anciens, de plus de deux mois, qui pèse sur les délais d'instruction, a été particulièrement importante. Plus de 38 000 dossiers de plus de deux mois ont ainsi été traités, réduisant la part de ces dossiers dans le stock de 82 % en décembre 2020 à 62 % en décembre 2021. La priorisation du traitement de ces dossiers anciens explique que le délai d'instruction des demandes d'asile se soit maintenu à un niveau similaire à celui de 2020 (261 jours en 2021 contre 262 jours en 2020). Le traitement des dossiers les plus anciens, qui pèse temporairement sur le délai moyen constaté, est un préalable nécessaire à la baisse de ce dernier.

**Immigration et asile**

Programme n° 303 | Objectifs et indicateurs de performance

Le taux de transfert des demandeurs d'asile sous procédure Dublin s'élève à 16 % en 2021. Si le nombre de transferts a progressé de 4 % en 2021 par rapport à 2020 (3 305 transferts réalisés en 2021 contre 3 189 en 2020), le taux de transfert diminue légèrement par rapport à 2020 (de 17 % à 16 %) en raison de l'augmentation du nombre d'accords.

**OBJECTIF****3 – Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière****INDICATEUR mission****3.1 – Nombre de retours forcés exécutés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de retours forcés exécutés	Nb	18 906	9 111	Non déterminé	Non déterminé	10 091	Non déterminé
Nombre de retours forcés de ressortissants de pays tiers (RPT) vers pays tiers (PT)	Nb	8 858	3 329	Non déterminé	Non déterminé	3 511	Non déterminé
Taux d'éloignement à l'issue d'un placement en CRA	%	Non déterminé	42,4	68	45	41,5	70

**Commentaires techniques****Sources des données :**

Ministère de l'Intérieur - Direction générale des étrangers en France - département des statistiques, des études et de la documentation

Ministère de l'Intérieur – Direction centrale de la police aux frontières

**Mode de calcul :** L'indicateur 3.1 comptabilise les retours forcés exécutés et exclut les retours volontaires. Les retours forcés comptabilisent, parmi les éloignements non aidés, les étrangers effectivement éloignés du territoire national (hors outre-mer) en application d'une mesure d'éloignement administrative (arrêté préfectoral de reconduite à la frontière, obligation de quitter le territoire français, expulsion, réadmission), ou judiciaire (interdiction temporaire ou définitive du territoire) hors toute forme de retours aidés, qui sont financés par l'OFII, et hors retours spontanés. Les éloignements forcés comprennent les renvois des ressortissants de pays de l'Union européenne et les renvois des ressortissants des pays tiers hors Union européenne, ainsi que les remises Schengen et Dublin. La part des retours forcés de ressortissants de pays tiers correspond au pourcentage des retours forcés en dehors de l'Union européenne des ressortissants des pays tiers dans les éloignements non aidés, hors retours spontanés et renvois volontaires.

**INDICATEUR****3.2 – Nombre d'éloignements et de départs aidés exécutés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre d'éloignements et de départs aidés exécutés	Nb	5 267	2 588	7 000	4 500	2 985	7 200

**Commentaires techniques****Source des données :**

Ministère de l'intérieur – Direction générale des étrangers en France (DGEF) - Département des statistiques, des études et de la documentation (DSED)

**Mode de calcul :**

Cet indicateur comptabilise les retours aidés et les départs volontaires aidés de ressortissants de pays tiers (RPT) et de l'Union européenne (RUE).

Mode de calcul :

Le nombre de retours aidés exécutés comptabilise :

- les retours aidés qui concernent les ressortissants de pays tiers à l'encontre desquels une mesure d'éloignement a été prononcée, et qui bénéficient d'aides au retour (financements, dispositif d'aide à la réinsertion, etc.) ;
- les renvois aidés qui concernent les ressortissants de l'UE ayant bénéficié d'une aide au retour ;
- les départs volontaires aidés qui concernent les ressortissants étrangers n'ayant pas fait l'objet d'une mesure d'éloignement, et qui décident de quitter le territoire national en bénéficiant d'aides au retour.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2021, l'activité d'éloignement a continué d'être impactée par la crise sanitaire, avec toutefois une hausse du nombre d'éloignements constatés par rapport à 2020 (+10,8 %). La fermeture des frontières des principaux pays de retour, Algérie et Maroc notamment, la difficulté à obtenir des laissez-passer consulaires (LPC), la baisse du nombre de places de rétention disponibles lors des périodes de confinement, l'obligation de test PCR, expliquent la persistance des difficultés rencontrées depuis le début de la crise sanitaire.

Toutefois, l'éloignement des étrangers en situation irrégulière n'a jamais été interrompu, même au plus fort de la crise sanitaire. L'affrètement de vols groupés, l'accord par certains pays d'accueillir leurs ressortissants éloignés à bord des vols de rapatriement au départ de la France (vols ferry), le maintien de la plupart des éloignements au sein de l'espace européen (réadmissions Dublin et Schengen) ont permis d'assurer la continuité de cette politique de lutte contre l'immigration irrégulière.

Les dispositifs de retours aidés participent également à la politique de lutte contre l'immigration irrégulière. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, la réalisation 2021 (2 985) a été inférieure à la prévision (4 500).

## Immigration et asile

Programme n° 303 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

## Présentation des crédits

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Circulation des étrangers et politique des visas	520 000 464 113			520 000 464 113	520 000
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile	100 217 607 99 231 565		1 082 192 812 1 017 905 452	1 182 410 419 1 117 137 017	1 193 726 847
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière	83 719 675 77 534 219	22 470 000 19 374 804	25 007 280 30 239 959	131 196 955 127 148 982	137 015 420
04 – Soutien	2 619 710 7 609 382	3 054 995 8 217 607	30 000 3 299	5 704 705 15 830 288	7 804 375
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>187 076 992</b>	<b>25 524 995</b>	<b>1 107 230 092</b>	<b>1 319 832 079</b>	<b>1 339 066 642</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+27 198 925 (hors titre 2)		+27 198 925	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-2 293 945 (hors titre 2)		-2 293 945	
Total des AE ouvertes		1 344 737 059 (hors titre 2)		1 344 737 059	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>184 839 279</b>	<b>27 592 412</b>	<b>1 048 148 709</b>	<b>1 260 580 400</b>	

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Circulation des étrangers et politique des visas	520 000 417 673			520 000 417 673	520 000
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile	100 217 607 130 689 050		1 176 627 925 1 102 720 134	1 276 845 532 1 233 409 185	1 288 161 960
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière	81 446 901 67 105 289	21 410 000 21 080 717	25 007 280 30 223 729	127 864 181 118 409 735	133 682 046
04 – Soutien	2 619 710 7 491 767	3 054 995 4 459 449	30 000 3 300	5 704 705 11 954 516	7 804 375
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>184 804 218</b>	<b>24 464 995</b>	<b>1 201 665 205</b>	<b>1 410 934 418</b>	<b>1 430 168 381</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+27 198 925 (hors titre 2)		+27 198 925	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-10 196 175 (hors titre 2)		-10 196 175	
Total des CP ouverts		1 427 937 168 (hors titre 2)		1 427 937 168	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>205 703 779</b>	<b>25 540 166</b>	<b>1 132 947 163</b>	<b>1 364 191 108</b>	

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i>					
<i>Consommation 2020</i>					
01 – Circulation des étrangers et politique des visas	520 000			520 000	763 153 0
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile	95 768 291 84 946 409		1 281 322 769 1 322 443 754	1 377 091 060	1 399 553 268 1 407 390 163
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière	81 896 201 72 739 117	6 200 000 7 613 108	25 048 700 32 825 454	113 144 901	150 019 319 113 177 679
04 – Soutien	2 740 001 6 789 565	2 934 704 811 187	30 000 2 141 709	5 704 705	15 520 088 9 742 461
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>180 924 493</b>	<b>9 134 704</b>	<b>1 306 401 469</b>	<b>1 496 460 666</b>	<b>1 565 855 828</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>164 475 091</b>	<b>8 424 295</b>	<b>1 357 410 916</b>		<b>1 530 310 302</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i>					
<i>Consommation 2020</i>					
01 – Circulation des étrangers et politique des visas	520 000			520 000	763 153 0
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile	95 768 291 117 679 491		1 156 053 455 1 186 770 153	1 251 821 746	1 274 283 954 1 304 449 644
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière	77 124 201 66 168 102	20 710 000 12 962 243	25 048 700 32 803 232	122 882 901	159 757 319 111 933 578
04 – Soutien	2 740 001 4 302 744	2 934 704 243 252	30 000 2 141 708	5 704 705	15 520 088 6 687 704
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>176 152 493</b>	<b>23 644 704</b>	<b>1 181 132 155</b>	<b>1 380 929 352</b>	<b>1 450 324 514</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>188 150 337</b>	<b>13 205 496</b>	<b>1 221 715 092</b>		<b>1 423 070 925</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommées* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	164 475 091	187 076 992	184 839 279	188 150 337	184 804 218	205 703 779
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	81 069 100	86 859 385	87 930 184	105 222 642	84 586 611	108 929 587
Subventions pour charges de service public	83 405 991	100 217 607	96 909 095	82 927 695	100 217 607	96 774 191
Titre 5 – Dépenses d'investissement	8 424 295	25 524 995	27 592 412	13 205 496	24 464 995	25 540 166
Dépenses pour immobilisations corporelles de	7 742 303	25 524 995	19 781 622	13 102 665	24 464 995	21 096 612

## Immigration et asile

Programme n° 303 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
l'État						
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	681 992	0	7 810 790	102 831	0	4 443 554
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	<b>1 357 410 916</b>	<b>1 107 230 092</b>	<b>1 048 148 709</b>	<b>1 221 715 092</b>	<b>1 201 665 205</b>	<b>1 132 947 163</b>
Transferts aux ménages	479 136 504	447 370 473	384 434 419	479 136 504	447 370 473	384 434 419
Transferts aux entreprises	138 637 468	8 409 200	79 292 397	107 683 037	8 409 200	108 496 227
Transferts aux collectivités territoriales	5 736 389	0	4 986 740	5 250 481	0	5 810 267
Transferts aux autres collectivités	733 900 555	651 450 419	579 435 153	629 645 070	745 885 532	634 206 250
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>1 319 832 079</b>			<b>1 410 934 418</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+24 904 980			+17 002 750	
<b>Total*</b>	<b>1 530 310 302</b>	<b>1 344 737 059</b>	<b>1 260 580 400</b>	<b>1 423 070 925</b>	<b>1 427 937 168</b>	<b>1 364 191 108</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	1 719 401	19 234 563	27 198 925	1 719 401	19 233 963	27 198 925
<b>Total</b>	<b>1 719 401</b>	<b>19 234 563</b>	<b>27 198 925</b>	<b>1 719 401</b>	<b>19 233 963</b>	<b>27 198 925</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2021		5 000 000		5 000 000				
05/2021		133 107		133 107				
08/2021		2 995 635		2 995 635				
09/2021		3 164 019		3 164 019				
10/2021		4 503 179		4 503 179				
11/2021		11 402 985		11 402 985				
<b>Total</b>		<b>27 198 925</b>		<b>27 198 925</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/01/2021		5 059 534						
<b>Total</b>		<b>5 059 534</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/01/2021		16 925 855		23 168 286				
<b>Total</b>		<b>16 925 855</b>		<b>23 168 286</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2021		17 324 949		11 883 302				
<b>Total</b>		<b>17 324 949</b>		<b>11 883 302</b>				

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021						200 000		200 000
19/11/2021						187 432		187 432
<b>Total</b>						<b>387 432</b>		<b>387 432</b>

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021						41 216 851		44 860 331
<b>Total</b>						<b>41 216 851</b>		<b>44 860 331</b>

**Immigration et asile**

Programme n° 303 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

**TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)**

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>66 509 263</b>		<b>62 250 513</b>		<b>41 604 283</b>		<b>45 247 763</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Circulation des étrangers et politique des visas		520 000 464 113	520 000 464 113		520 000 417 673	520 000 417 673
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile		1 182 410 419 1 117 137 017	1 193 726 847 1 117 137 017		1 276 845 532 1 233 409 185	1 288 161 960 1 233 409 185
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière		131 196 955 127 148 982	137 015 420 127 148 982		127 864 181 118 409 735	133 682 046 118 409 735
04 – Soutien		5 704 705 15 830 288	7 804 375 15 830 288		5 704 705 11 954 516	7 804 375 11 954 516
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>1 319 832 079</b>	<b>1 319 832 079</b>	<b>0</b>	<b>1 410 934 418</b>	<b>1 410 934 418</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+24 904 980	+24 904 980		+17 002 750	+17 002 750
Total des crédits ouverts	0	1 344 737 059	1 344 737 059	0	1 427 937 168	1 427 937 168
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>1 260 580 400</b>	<b>1 260 580 400</b>	<b>0</b>	<b>1 364 191 108</b>	<b>1 364 191 108</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+84 156 660	+84 156 660		+63 746 060	+63 746 060

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 324 534 853	1 324 534 853	0	1 415 637 192	1 415 637 192
Amendements	0	-4 702 774	-4 702 774	0	-4 702 774	-4 702 774
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>1 319 832 079</b>	<b>1 319 832 079</b>	<b>0</b>	<b>1 410 934 418</b>	<b>1 410 934 418</b>

L'amendement n° 1255 adopté par l'Assemblée nationale a entraîné une diminution des crédits hors titre 2 du programme 303 pour un montant de 4,7M€ en AE et CP, afin de gager par des économies complémentaires les dépenses nouvelles adoptées lors du débat parlementaire.

#### JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits de la LFI ont été modifiés au cours de la gestion 2021 par les mouvements suivants :

- des ouvertures de crédits, dans le cadre des arrêtés de report au titre de l'exercice 2020 ;

- en date du 22 janvier 2021, à hauteur de 5,06 M€ pour les AENE ;
- en date du 27 janvier 2021 à hauteur de 16,93 M€ en AE et 23,17 M€ en CP au titre des fonds de concours non consommés (crédits européens et fonds britanniques rattachés) ;
- en date du 15 février 2021 à hauteur de 17,32 M€ en AE et 11,88 M€ en CP au titre de crédits nationaux non consommés ;
- des ouvertures de crédits de fonds de concours (fonds britanniques, FAMI et FSI) par arrêtés en gestion à hauteur de 27,2 M€ en AE et en CP ;
- une annulation de crédits par décret de transfert n° 2021-831 du 28 juin 2021 de 0,2 M€ en AE et en CP correspondant à la contribution du ministère de l'Intérieur au financement du fonctionnement du rideau de prévention des départs de migrants irréguliers depuis les Comores (carburant et appui logistique) au profit du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (P105) ;
- une annulation de crédits par décret de transfert n° 2021-1509 du 19 novembre 2021 d'un montant de 0,19 M€ en AE et en CP au titre du financement des frais de prestation téléphonique du centre de crise et de soutien (CDCS) dans le cadre de l'opération APAGAN au profit du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (P105) ;
- une annulation de crédits en loi de finances rectificative n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 pour un montant de 41,22 M€ en AE et 44,86 M€ en CP.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 303 peut bénéficier des ressources des fonds européens au titre :

- de dépenses d'intervention en faveur des garanties du droit d'asile ;
- de dépenses de fonctionnement, d'intervention et d'investissement dans le cadre de la lutte contre l'immigration irrégulière ;
- de dépenses de fonctionnement et d'investissement au titre de l'assistance technique à la gestion de ces fonds et de la mise en place de systèmes d'information concourant à l'exercice des missions de la direction.

En 2021, le programme a bénéficié de rattachements de fonds de concours (crédits européens et fonds britanniques) pour un montant de 27,2 M€ en AE et en CP ventilés ainsi :

- 16,7 M€ en AE/CP ont été rattachés au programme par voie de fonds de concours au titre des fonds européens (FSI, FAMI et REM) ;
- 10,51 M€ en AE/CP au titre des fonds britanniques.

Il a également bénéficié de reports de fonds de concours de 2020 sur 2021 d'un montant de 16,7 M€ en AE et 23,2 M€ en CP dont 7,6 M€ en AE et 7,7 M€ en CP au titre des fonds britanniques.

Le montant des corrections des comptes 2018-2019 suite aux audits d'opération s'élève à 5,5 M€ pour le FAMI et à 5,9 M€ pour le FSI, auxquels s'ajoutent 9,3 M€ de corrections complémentaires suite à l'apurement des comptes de la Commission européenne. Les économies réalisées en gestion sur le programme 303 pour la prise en compte des corrections décidées par la CICC sur les comptes 2018-2019 ont permis d'utiliser les crédits nationaux à hauteur de 5,5 M€ sur le programme 303.

Le programme 303 a ainsi exécuté 17,4 M€ en AE et 16 M€ en CP au titre des fonds européens et des fonds britanniques dont 6,7 M€ en AE et 6 M€ en CP sur crédits nationaux (1,1 M€ en AE et 0,4 M€ en CP de crédits nationaux ont été mobilisés au titre de dépenses de fonctionnement liées à la gestion des fonds européens).

Pour la clarté de la présentation, les dépenses liées aux fonds européens FAMI et FSI sont présentées ci-après pour chaque action dans une rubrique « fonds de concours » même si une partie des dépenses a été effectuée sur des crédits budgétaires nationaux.

Les dépenses se répartissent comme suit :

- le fonds asile, migration et intégration (FAMI) exécuté à hauteur de 10,7 M€ en AE et 11,5 M€ en CP, dont 6,7 M€ en AE et 6 M€ en CP payés sur les crédits nationaux de la mission ;
- le fonds de sécurité intérieure (FSI) exécuté à hauteur de 4,6 M€ en AE et 2,4 M€ en CP ;
- les fonds britanniques, exécutés à hauteur de 2 M€ en AE et en CP au titre de la coopération franco-britannique dans le Calais et le Dunkerquois et au titre d'opérations exceptionnelles.

Le programme 303 porte également les crédits du réseau européen des migrations (REM) dont le point d'entrée pour la France est le département de la statistique, des études et de la documentation (DSED) de la DGEF. Ces crédits ont été exécutés à hauteur de 0,09 M€ en AE et 0,06 M€ en CP.

Par ailleurs, 4,5 M€ de crédits nationaux ont été bloqués au programme 303 en fin de gestion pour le paiement en 2022 d'indus du FSI sur un projet porté par la DGEF.

## ■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	41 216 851	41 216 851	0	44 860 331	44 860 331
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>0</b>	<b>41 216 851</b>	<b>41 216 851</b>	<b>0</b>	<b>44 860 331</b>	<b>44 860 331</b>

La totalité de la réserve de précaution (41,22 M€ en AE et 44,86 M€ en CP) a été annulée en loi de finances rectificative n° 2021-1549 du 1er décembre 2021.

**Immigration et asile**

Programme n° 303 | Justification au premier euro

***Dépenses pluriannuelles***

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) <b>1 344 737 059</b>	CP ouverts en 2021 * (P1) <b>1 427 937 168</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>1 260 580 400</b>	CP consommés en 2021 (P2) <b>1 364 191 108</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) <b>5 204 873</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>194 561 165</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>78 951 786</b>	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>1 169 629 943</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) <b>413 769 447</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) <b>8 510</b>				
<b>Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>413 777 958</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) <b>194 561 165</b>	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) <b>219 216 793</b>
AE engagées en 2021 (E2) <b>1 260 580 400</b>	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) <b>1 169 629 943</b>	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) <b>90 950 457</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021</b> (R6 = R4 + R5) <b>310 167 249</b>
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) <b>252 364 249</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) <b>57 803 000</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

**Immigration et asile**

Programme n° 303 | Justification au premier euro

Le montant des restes à payer (RAP) s'élève 310,17 M€ dont 252,36 M€ de CP 2022 sur engagements non couverts au 31 décembre 2021 et 57,8 M€ de CP nécessaires après 2022.

Les restes à payer de l'action 2 à hauteur de 228,34 M€, payés en 2022, concernent principalement l'hébergement des demandeurs d'asile et se répartissent de la façon suivante :

- généralisation de l'expérimentation du conventionnement pluriannuel aux autres régions métropolitaines (hors Grand-Est et Centre-Val-de-Loire) pour 143,9 M€ ;
- conventionnement sur 2 ans des places d'ex-CHUM pour 48,59 M€ et des places de CAES pour 35,39 M€ ;
- restes à payer au titre du marché d'interprétariat des demandeurs d'asile pour 0,46 M€.

Les autres restes à payer concernent les actions 3 et 4 :

Pour l'action relative à la lutte contre l'immigration irrégulière (action 3), le montant des restes à payer à hauteur de 30,1 M€ correspond :

- aux opérations de construction et d'extension de centres de rétention administrative (CRA) à hauteur de 18,76 M€ dont 11,54 M€ de CP 2022 sur engagements non couverts au 31 décembre 2021 et 7,22 M€ de CP nécessaires après 2022. Ils concernent principalement les constructions des CRA d'Olivet et de Lyon pour respectivement 14,74 M€ et 3,64 M€ ;
- au fonctionnement hôtelier des CRA pour 6,87 M€ liée aux engagements pluriannuels des fluides et de certains marchés multiservices / multi-techniques dont 3,4 M€ seront payés en 2022 ;
- aux marchés AMEX, AVICO et TWINJET au titre des activités d'éloignement à hauteur de 4,13 M€ ;
- aux actions d'accompagnement sanitaire et d'assistance juridique à hauteur de 0,35 M€.

Pour l'action relative au soutien (action 4), 9 M€ de restes à payer concernent notamment les systèmes d'information pour 4,9 M€ (projets informatiques et soutien informatique aux services de la DGEF). Ils sont principalement dû aux engagements 2021 des projets informatiques.

Le marché Élipa 2 (enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants par le suivi d'une cohorte de nouveaux migrants en 3 vagues) a été engagé en 2018 pour 3 ans et le montant des restes à payer s'élève à 0,85 M€.

3,3 M€ d'engagements relatifs aux conventions subventionnées par les fonds européens, ainsi qu'aux marchés d'audit afférents seront payées en 2022.

Enfin un volume de restes à payer pour un montant de 42,68 M€ correspond à des engagements antérieurs à 2021 qui n'ont pu être finalisés/clôturés par l'AIFE.

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Circulation des étrangers et politique des visas

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Circulation des étrangers et politique des visas		520 000	<b>520 000</b>		520 000	<b>520 000</b>
		464 113	<b>464 113</b>		417 673	<b>417 673</b>

Les crédits de l'action 1 financent les systèmes d'information et de communication du réseau diplomatique et consulaire dont le renouvellement et la maintenance des stations de travail du réseau visas, l'utilisation des réseaux de communication de données ainsi que l'acquisition de périphériques (imprimantes visas, lecteurs de code-barres, etc.).

Les conditions de prise en charge de ces dépenses sont fixées par une convention de gestion entre le ministère de l'intérieur (direction générale des étrangers en France) et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Une nouvelle convention pluriannuelle a été signée le 8 novembre 2021 permettant le paiement des factures au titre de la gestion du parc informatique dans les postes consulaires pour les exercices 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.

L'exécution de l'année 2021 s'est élevée à 464 113 € en AE et 417 673 € en CP. L'écart constaté entre la consommation d'AE et de CP s'explique par le report de charges à hauteur de 46 440 € au titre de la prestation de traitement des visas à Doha dans le cadre de l'opération APAGAN.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	520 000	464 113	520 000	417 673
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	520 000	464 113	520 000	417 673
<b>Total</b>	<b>520 000</b>	<b>464 113</b>	<b>520 000</b>	<b>417 673</b>

### ACTION

#### 02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Garantie de l'exercice du droit d'asile		1 193 726 847	<b>1 193 726 847</b>		1 288 161 960	<b>1 288 161 960</b>
		1 117 137 017	<b>1 117 137 017</b>		1 233 409 185	<b>1 233 409 185</b>

**Immigration et asile**

Programme n° 303 | Justification au premier euro

Les crédits prévus en LFI 2021 (hors fonds de concours européens) s'élevaient à 1 182,4 M€ en AE et à 1 276,8 M€ en CP. Après déduction en début d'année d'une réserve de précaution de 34,3 M€ en AE et 37,8 M€ en CP, les crédits disponibles (1 148,1 M€ en AE et 1 239,1 M€ en CP) ont été complétés en gestion à hauteur de 32,2 M€ en AE et 16,3 M€ en CP par les mouvements suivants :

- des ouvertures de crédits, dans le cadre des arrêtés de report au titre de l'exercice 2020 ;
  - en date du 27 janvier 2021 à hauteur de 6,5 M€ en AE et 6,6 M€ en CP au titre des fonds de concours non consommés (crédits britanniques),
  - en date du 15 février 2021 à hauteur de 16,4 M€ en AE et 0,4 M€ en CP au titre de crédits nationaux non consommés ;
- des ouvertures de crédits de fonds de concours (fonds britanniques) par arrêtés en gestion à hauteur de 9,3 M€ en AE et en CP.

Au 31 décembre 2021, les crédits ouverts (hors fonds européens) s'élevaient à 1 180,3 M€ en AE et à 1 255,4 M€ en CP et l'exécution (hors fonds européens) à 1 113,8 M€ en AE et à 1 230,0 M€ en CP, soit 94 % des crédits ouverts en AE et 98 % en CP.

Une partie du solde des crédits non consommés a été redéployée à hauteur de 7,7 M€ en AE et 8,2 M€ en CP, en particulier vers l'action 4 au titre du financement de l'adaptation des systèmes d'information.

L'action 2 a également bénéficié de rattachements de fonds de concours au titre des crédits européens (FAMI) pour un montant de 9,5 M€ en AE et en CP. L'exécution a représenté 3,3 M€ en AE M€ en AE et 3,4 M€ en CP.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	100 217 607	99 231 565	100 217 607	130 689 050
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 322 470		33 914 859
Subventions pour charges de service public	100 217 607	96 909 095	100 217 607	96 774 191
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 093 509 240	1 017 905 452	1 187 944 353	1 102 720 134
Transferts aux ménages	447 370 473	384 434 419	447 370 473	384 434 419
Transferts aux entreprises		74 398 585		103 602 416
Transferts aux collectivités territoriales		3 551 534		4 375 061
Transferts aux autres collectivités	646 138 767	555 520 914	740 573 880	610 308 239
<b>Total</b>	<b>1 193 726 847</b>	<b>1 117 137 017</b>	<b>1 288 161 960</b>	<b>1 233 409 185</b>

**1 – Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)****LFI 2021 : 92,8 M€ en AE et en CP****Exécution 2021 : 91 M€ en AE et en CP**

L'exécution s'élève à 91 M€ en AE et CP. Elle correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'opérateur.

La subvention a permis de financer principalement des dépenses de personnel, dont celles correspondant aux 200 ETPT supplémentaires autorisés en LFI 2020 ainsi que des dépenses de fonctionnement courant liées à l'activité de l'établissement (frais d'interprétariat et frais postaux). Les dépenses de l'OFPRA recouvrent aussi des frais occasionnés par l'antenne de Cayenne en Guyane et les missions d'instruction en France métropolitaine, en Europe et en Afrique.

L'exercice a notamment été marqué par le niveau des frais de justice dits irrépétibles, qui a conduit l'opérateur à redéployer 1,9 M€ en gestion afin de compléter le montant inscrit en budget initial 2021 (2,3 M€). L'année a également été marquée par un décalage calendaire dans la nouvelle prise à bail du site de Périgares de Fontenay-sous-Bois, entraînant le report de certaines opérations d'aménagement en 2022. Enfin, des dépenses supplémentaires ont été occasionnées par la prolongation de la crise sanitaire (désinfection des locaux, etc.) mais n'ont pas nécessité d'augmenter la subvention pour charge de service public.

La présentation de la gestion de l'OFPRA est détaillée dans la partie « Opérateurs ».

## 2 – Allocation pour demandeurs d'asile (ADA)

**LFI 2021: 454,7 M€ en AE et en CP**

**Exécution 2021 : 387,6 M€ en AE et en CP (avec frais de gestion et sans ATA)**

Les crédits versés à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) par le programme 303 pour le paiement de l'ADA s'élèvent à 382,4 M€ auxquels s'ajoutent 5,2 M€ de frais de gestion de l'allocation. Au total, 381,1 M€ ont été versés aux allocataires par l'Agence de services et de paiement (ASP), l'opérateur mandaté par l'OFII pour verser l'allocation aux demandeurs d'asile. La différence entre ces deux montants correspond à la variation de trésorerie entre le 1<sup>er</sup> janvier (7,2 M€) et le 31 décembre (8,5 M€).

L'allocation a été versée à 87 640 ménages en moyenne et à un coût mensuel moyen de 362 € par ménage. Le nombre de ménages bénéficiaires a diminué durant l'année : de 101 600 ménages en janvier, il est passé à 78 900 en décembre. Le montant additionnel (« pécule »), dû aux allocataires auxquels aucune place d'hébergement n'a pu être proposée, a été versé en moyenne à près de 44 000 ménages par mois. La dépense liée au montant additionnel a également diminué durant l'année grâce à la progression du taux d'hébergement des demandeurs d'asile.

L'exercice a été singulier à plusieurs égards puisque, pour la première fois depuis plusieurs années, la dépense relative à l'ADA a été contenue non seulement dans la limite des crédits de la loi de finances (454,7 M€) mais aussi dans celle des crédits disponibles (445,5 M€). Par rapport à la LFI, la moindre dépense représente 65,1 M€. Elle s'explique par le fait que la LFI avait été construite sur l'hypothèse, prudente, d'une reprise du flux de demandes d'asile qui, après une baisse conjoncturelle en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire, était susceptible de retrouver en 2021 son niveau de 2019 (environ 132 800 demandes). Elle s'appuyait également sur une capacité de l'OFPRA à produire 170 800 décisions, permettant à l'établissement de traiter le flux des demandes entrantes et de réduire le stock de dossiers et d'accélérer les sorties du dispositif de l'allocation.

En raison de la persistance de la crise sanitaire, le niveau des flux de demande d'asile s'est révélé inférieur à celui prévu en loi de finances. Le nombre de demandes d'asile introduites à l'OFPRA s'élève à 103 011 en 2021. Si les flux ont progressé de 7 % par rapport à 2020 (96 424 demandes), ils sont restés inférieurs de 22 % par rapport à ceux de l'année 2019 (132 826 demandes).

Par ailleurs, l'OFPRA a rendu 139 513 décisions, atteignant son plus haut niveau historique. Il s'agit d'une progression de +55 % par rapport à 2020 (89 774 décisions) et de +16 % par rapport à 2019 (120 634 décisions). Dans le contexte de la crise sanitaire, qui a partiellement affecté son activité décisionnelle et compte-tenu de la montée en charge progressive de la productivité des nouveaux officiers de protection, l'OFPRA n'a pas atteint sa cible de 170 800 décisions. Les résultats enregistrés sont toutefois significatifs. Le stock de dossiers en cours d'instruction à l'OFPRA a ainsi diminué de 42 % entre les mois de décembre 2020 (84 655 dossiers) et de décembre 2021 (49 325 dossiers). La résorption du stock des dossiers de plus de deux mois, qui pèse sur les délais d'instruction et le versement de

l'allocation, a été particulièrement importante. Plus de 38 000 dossiers de plus de deux mois ont ainsi été traités, réduisant la part de ces dossiers dans le stock de 82 % en décembre 2020 à 62 % en décembre 2021.

Le nombre de décisions rendues par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) n'a pas enregistré la même progression en 2021. Il enregistre un net regain par rapport à 2020, année où l'activité de la juridiction a été très affectée par la crise sanitaire (42 025 décisions). Mais son niveau reste comparable à celui observé en 2019 (environ 67 000 décisions).

Les frais de gestion de l'allocation s'élèvent à 5,2 M€.

• **Allocation temporaire d'attente (ATA) :**

**Exécution 2021 : 2 M€ en AE et en CP**

Dans le cadre de la convention du 15 septembre 2009, la gestion de l'ATA a été confiée par l'Etat à Pôle emploi. L'ATA, versée aux bénéficiaires de la protection subsidiaire pendant toute la durée de leur protection et aux apatrides, a été supprimée à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017 par le décret n°2017-826 du 5 mai 2017, en application de l'article 87 de la loi de finances 2017. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, les personnes sont orientées vers les dispositifs de droit commun, d'une part, le revenu de solidarité active (RSA) pour les personnes âgées de 25 ans ou plus et, d'autre part, le parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et vers l'autonomie (PACEA) pour les personnes âgées de moins de 25 ans. Les personnes qui percevaient l'ATA au 1<sup>er</sup> septembre 2017 continuent à en bénéficier jusqu'à l'expiration de leurs droits.

Le nombre de bénéficiaires de l'ATA a poursuivi sa décroissance en 2021. Selon Pôle emploi, le nombre d'allocataires était de 428 en décembre 2021 (contre 721 en décembre 2020). En 2021, 2 M€ ont été versés à Pôle emploi pour la prise en charge de ces allocataires.

### **3 – Accueil et hébergement des demandeurs d'asile**

#### **3.1 – Accueil et accompagnement social des demandeurs d'asile :**

**LFI 2021 : 2,7 M€ en AE et en CP**

**Exécution 2021 : 4,9 M€ en AE et 4,7 M€ en CP**

L'exécution correspond au financement :

- de dispositifs en faveur de demandeurs d'asile particulièrement vulnérables par le secteur associatif (2,2 M€ en AE et CP) ;
- de prestations d'interprétariat pour les demandeurs d'asile sous procédure Dublin (1,4 M€ en AE et 1,3 M€ en CP) ;
- de frais de transport des demandeurs placés sous procédure Dublin entre leur lieu d'hébergement et le pôle régional Dublin (PRD) (0,6M€ en AE et en CP). Les charges à payer des factures n'ayant pas pu être comptabilisées avant la fin de gestion ont été reportés sur 2022 ;
- d'actions pour renforcer l'accès à la procédure d'asile des mineurs étrangers non accompagnés (0,7 M€ en AE et 0,6 M€ en CP).

#### **3.2 – Hébergement des demandeurs d'asile :**

**- Centres d'accueil et d'évaluation des situations (CAES) :**

**LFI 2021 : 76,5 M€ en AE et 38,3 M€ en CP**

**Exécution 2021 : 70,9 M€ en AE et 35,5 M€ en CP**

Les CAES permettent de procéder sans délai à une mise à l'abri, à l'analyse des situations administratives et à une orientation rapide vers les dispositifs d'hébergement adaptés.

L'exécution 2021 s'élève à 70,9 M€ en AE et 35,5 M€ en CP. Elle correspond au financement de 3 716 places sur les 4 136 places autorisées dans le cadre du programme 303 à un coût journalier de 25 € (hors Île-de-France). La différence représente 420 places, dont les autorisations d'engagement reportées sur 2022 (4,3 M€ en AE). Il s'agit de 150 places qui n'ont été conventionnées, par erreur, que sur un an en 2021 au lieu des deux années prévues ainsi que de 270 places que les services déconcentrés ne sont pas parvenus à ouvrir avant la fin de l'exercice.

**- Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) :**

**LFI 2021 : 332,8 M€ en AE et en CP**

**Exécution 2021 : 327,8 M€ en AE et 327,7 M€ en CP**

L'exécution 2021, qui s'élève à 327,8 M€ en AE et 327,7 M€ en CP, a permis le financement des 46 632 places autorisées au 31 décembre 2021, conformément aux objectifs de l'instruction du 15 janvier 2021 relative au parc d'hébergement des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale. Les places de CADA ont été financées à un coût cible journalier de 19,50 €. 75 places de CADA ont bénéficié d'un surcoût de 13 € par jour pour la prise en charge des femmes victimes de violence et de la traite des êtres humains.

7,4 M€ en AE et CP ont également été mobilisés pour un plan exceptionnel de rénovation et d'adaptation du parc d'hébergement. Ce plan a été financé sur redéploiement des crédits disponibles de l'ADA. Trois axes prioritaires ont été définis pour la sélection des projets : (i) favoriser la modularité des places afin d'en limiter la vacance (conversion rapide de places pour familles en places pour personnes isolées, dont le besoin s'est accentué avec l'orientation régionale depuis l'Île-de-France), (ii) rendre accessibles des places à des personnes à mobilité réduite (PMR) et favoriser l'accès au numérique dans le contexte de la dématérialisation croissante de la procédure d'asile et (iii) maintenir les places dans un état décent en finançant des travaux urgents.

**- Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA) :**

**LFI 2021 : 222,8 M€ en AE et 355,5 M€ en CP**

**Exécution 2021 : 229,7 M€ en AE et 381,5 M€ en CP**

L'exécution 2021 correspond à :

- 128,2 M€ en AE et 79,6 M€ en CP pour les 8 102 places d'ex-CHUM en Île-de-France à un coût journalier moyen de 27,53 €. 27,7 M€ en AE ont été reportés sur 2022. Ce report correspond à 2 813 places qui n'ont pas pu être conventionnées sur deux ans en raison, d'une part, de difficultés de négociation sur le coût journalier avec certains opérateurs et, d'autre part, de la durée d'ouverture inférieure à deux ans de certaines places dans des sites dits « intercalaires » ;
- 77,9 M€ en AE et 246,8 M€ en CP pour 37 688 places en métropole sur les 38 343 autorisées à un coût journalier de 17 € (18 € en Île-de-France). La différence représente 655 places dont les autorisations d'engagement ont été reportées sur 2022 (3,7 M€ en AE). Il s'agit de places qui n'ont pas été ouvertes dans plusieurs régions en raison de difficultés de négociation sur le coût journalier avec des opérateurs ou d'acceptabilité politique au niveau local. L'exécution intègre des crédits en AE pour transformer des places d'hôtel en places d'HUDA pérennes, afin d'en stabiliser le coût ainsi qu'un dépassement de 5,2 M€ en AE et 7,5 M€ en CP pour des besoins supplémentaires en places d'hôtel dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie ;
- 17,1 M€ en AE et 17 M€ en CP pour l'HUDA en Outre-mer (Guyane, Martinique, Guadeloupe, Mayotte et La Réunion). Des compléments non prévus (13,6 M€ en AE et 13,5 en CP) ont dû être versés à la Guyane et à

**Immigration et asile**

Programme n° 303 | Justification au premier euro

Mayotte qui ont fait face à une demande d'asile croissante et pour assurer la délivrance des conditions matérielles d'accueil (CMA) à Mayotte, apportant ainsi une réponse à la décision n°448453 du Conseil d'État. La demande d'asile, qui, en dépit de la crise sanitaire, s'était maintenue en Guyane à un niveau élevé en 2020, a dépassé son niveau historique de 2019 (2 848 premières demandes d'asile en 2021 contre 2 821 en 2019). A Mayotte, l'augmentation a été particulièrement importante. La demande d'asile a progressé de 82 % par rapport à 2020 (3 839 demandes en 2021 contre 2 106 en 2020) et de 36 % par rapport à 2019 (2 824 demandes) ;

- 5,9 M€ en AE et CP pour l'opération « APAGAN ». Ces dépenses ont permis d'accueillir, d'héberger et d'accompagner les personnes évacuées d'Afghanistan entre les mois d'août et de décembre, pendant la période qui a précédé leur orientation par l'OFII dans le dispositif national d'accueil (DNA) pour celles qui ont déposé une demande d'asile ou leur orientation vers une autre solution d'hébergement pour celles qui n'ont pas déposé de demande d'asile ;
- 0,7 M€ en AE et 32,3 M€ en CP pour le programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (PRAHDA). Les dépenses correspondent au financement des 5 351 places du marché à un coût moyen journalier revalorisé à 17,41 € à partir du 2 mars 2021. Le coût a été réduit grâce à la déduction des avances versées en 2017 qui ont été récupérées en 2021 (1,4 M€). Des AE complémentaires ont été nécessaires en fin de gestion pour abonder le lot de la région Hauts-de-France.

**4 – Fonds de concours****Exécution 2021 : 3,4 M€ en AE et en CP**

L'exécution 2021 correspond à :

- 2,1 M€ en AE et en CP au titre du FAMI « Accueil, asile et accompagnement social – Réinstallés (hors forfait) » pour des actions mises en œuvre dans le cadre du volet « Asile » de l'appel à projets permanent (AAP) du FAMI ;
- 0,8 M€ en AE en CP au titre du FAMI « Accueil, asile et accompagnement social – 1er accueil » pour des actions mises en œuvre par des SPADA bénéficiant d'un cofinancement européen dans le cadre du volet « Asile » de l'AAP FAMI ;
- 0,5 M€ en AE et CP au titre du FAMI « Relocalisation (crédits forfaitaires) ».

**ACTION****03 – Lutte contre l'immigration irrégulière**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Lutte contre l'immigration irrégulière		137 015 420	<b>137 015 420</b>		133 682 046	<b>133 682 046</b>
		127 148 982	<b>127 148 982</b>		118 409 735	<b>118 409 735</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	83 865 460	77 534 219	81 592 086	67 105 289
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	83 865 460	77 534 219	81 592 086	67 105 289
Titre 5 : Dépenses d'investissement	22 470 000	19 374 804	21 410 000	21 080 717
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	22 470 000	19 374 804	21 410 000	21 080 717
Titre 6 : Dépenses d'intervention	30 679 960	30 239 959	30 679 960	30 223 729
Transferts aux entreprises	8 409 200	4 893 812	8 409 200	4 893 812
Transferts aux collectivités territoriales		1 435 206		1 435 206
Transferts aux autres collectivités	22 270 760	23 910 941	22 270 760	23 894 711
<b>Total</b>	<b>137 015 420</b>	<b>127 148 982</b>	<b>133 682 046</b>	<b>118 409 735</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**1 - Fonctionnement des centres de rétention administrative, locaux de rétention administrative et des zones d'attente****LFI 2021 : 48,9 M€ en AE et 46,8 M€ en CP****Exécution 2021 : 45,9 M€ en AE et 42,3 M€ en CP**

En 2021, le taux d'occupation en CRA, calculé sur la base du nombre de places immobilières, a connu une progression par rapport à 2020. Il est passé de 61 % en 2020 à 81,9 % en 2021, sans retrouver toutefois son niveau d'avant crise (86,4 % en 2019). Cette progression du taux d'occupation s'accompagne d'une augmentation des charges de fonctionnement, dont le montant est supérieur en 2021 à celui de l'année 2020 (22,9 M€ contre 21,3 M€).

Les frais liés à l'entretien immobilier des CRA/LRA/ZA sont en diminution en 2021 (6,2 M€ contre 6,9 M€ en 2020) car les nombreuses remises en état effectuées en 2020 n'ont pu être reconduites à un même niveau en 2021 compte-tenu de l'augmentation du taux d'occupation.

Les dépenses d'interprétariat (3 M€ en CP) sont en diminution par rapport à 2020 (4 M€ en CP).

L'exécution prévue concernant les dispositifs de préparation au retour a été revue en légère baisse (-0,4 M€ en CP) après la prise en compte de trop perçus de l'année 2020. Les dépenses ont ainsi été exécutées à hauteur de 1,8 M€.

Les dépenses d'assignation à résidence (0,84 M€ en 2021, 0,69 M€ en 2020) sont en légère augmentation, en raison de la hausse du nombre d'assignations (+28,7 % entre 2020 et 2021).

L'évolution du coût des laissez-passer consulaires (78 000 € en 2021, 48 000 € en 2020), est liée à la reprise des éloignements à partir du second semestre 2021.

**2 - Frais d'éloignement des migrants en situation irrégulière****LFI 2021: 34,7 M€ en AE et CP****Exécution 2021 : 25,9 M€ en AE et 21,8 M€ en CP**

La « billetterie centrale » est l'activité qui a été la plus impactée par la crise sanitaire avec une consommation de 13,4 M€ en CP en 2021 contre 15,6 M€ en CP en 2020. Ce niveau de dépense traduit la difficulté rencontrée pour procéder à des éloignements par les vols commerciaux. Dans ces conditions, les éloignements effectués par d'autres moyens se sont accrus. Cette évolution est illustrée par la consommation des activités « autres moyens de transport TMA » (4,9 M€ exécutés en 2021 contre 3,3 M€ en 2020) et « moyens aériens autonomes » (3,5 M€ exécutés en 2021, soit un niveau identique à celui de l'année 2020).

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

**LFI 2021 : 22,5 M€ en AE et 21,4 M€ en CP**

**Exécution 2021 : 24 M€ en AE et 23,3 M€ en CP**

Les crédits d'investissement pour l'année 2021 ont permis la poursuite du plan d'augmentation du nombre de places en CRA. L'extension du CRA de Lille (30 places) a été livrée en mars 2021. Le nouveau CRA de Lyon (140 places) a été livré en octobre 2021 et mis en service en janvier 2022.

Des opérations de mise aux normes en matière de sécurité incendie, d'électricité, d'intervention de maintenance et de mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ont été menées. Des travaux pour améliorer le cadre de vie au sein des CRA ont été réalisés dans le contexte de l'augmentation de la durée maximale de la rétention.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention couvrent trois domaines : la prise en charge sanitaire des étrangers dans les CRA, LRA et ZA, le financement des dispositifs sanitaires du Calais et du Dunkerquois ainsi que l'accompagnement juridique et social destiné à garantir aux étrangers en instance d'éloignement l'exercice effectif de leurs droits.

### 1 – Dépenses d'intervention sanitaire

**LFI 2021**: 16,6 M€ en AE et CP

**Exécution 2021** : 17,4 M€ en AE et 17,3 M€ en CP

La LFI 2021 a permis de couvrir l'ensemble des besoins exprimés lors du dialogue de gestion par les quinze secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR) auxquels sont délégués les crédits d'assistance sanitaire dans les CRA comprenant les crédits pour les permanences de psychologues.

Le montant de la prise en charge des dispositifs sanitaire à Calais et Dunkerque a été fortement renchéri en raison de la crise sanitaire et a nécessité la délégalation de crédits complémentaires (+1,5 M€).

### 2 – Dépenses d'accompagnement juridique et social

**LFI 2021**: 8,5 M€ en AE et CP

**Exécution 2021** : 7,8 M€ en AE et 7,5 M€ en CP

Les crédits pour l'accompagnement juridique et social ont permis le paiement de la convention passée avec la Croix-Rouge française pour l'assistance humanitaire dans la zone d'attente de Roissy ainsi que des marchés d'assistance juridique dans les CRA.

### 3 - Autres dépenses

**LFI 2021** : 0,04 M€ en AE et CP

**Exécution 2021** : 0,3 M€ en AE et en CP

- la consommation de 212 000 € au titre de l'activité « actions avec les partenaires extérieurs » est supérieure à la prévision en raison de la contribution à la lutte contre l'immigration irrégulière en provenance des Comores.
- la consommation au titre de l'activité « frais de demandes de réadmission » a été plus importante qu'en 2020 (80 000 € en CP en 2021 contre 4 800 € en 2020), en raison d'une erreur d'imputation budgétaire sur cette activité, qui a biaisé la consommation réelle des crédits.

## FONDS DE CONCOURS

Les fonds versés par les Britanniques dans le cadre du traité de Sandhurst, relatifs aux dispositifs de préparation au retour de la région Hauts-de-France, ont été consommés à hauteur de 1,03 M€.

Enfin, 6 M€ en AE et en CP ont été consommés dans le cadre de l'activité FAMI Retour.

## ACTION

### 04 – Soutien

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Soutien		7 804 375	<b>7 804 375</b>		7 804 375	<b>7 804 375</b>
		15 830 288	<b>15 830 288</b>		11 954 516	<b>11 954 516</b>

Cette action regroupe les dépenses relevant du fonctionnement courant des services et des systèmes d'information.

### Fonctionnement des services de la DGEF :

**LFI 2021 : 3,06 M€ en AE et 6,38 M€ en CP (y compris fonds de concours)**

**Exécution 2021 : 3,73 M€ en AE et 3,84 M€ en CP (y compris fonds de concours)**

Les dépenses de fonctionnement des services de la DGEF concernent notamment les dépenses au titre de l'action sociale, de formation, du parc automobile, de réception, de déplacement, de communication et d'études statistiques ainsi que les dépenses du réseau européen des migrations (REM), financées par des fonds européens à hauteur de 95 %.

Elles regroupent également les dépenses au titre des prestations de réalisation d'audits d'opération de projets financés par les programmes européens du fonds asile, migration et intégration (FAMI) et du fonds sécurité intérieure (FSI).

### Systèmes d'information relevant de la DGEF :

**LFI 2021 : 10,34 M€ en AE et 12,13 M€ en CP (y compris fonds de concours)**

**Exécution 2021 : 12,10 M€ en AE et 8,12 M€ en CP (y compris fonds de concours)**

Depuis la création de la direction du numérique (DNUM) le 1er janvier 2020, une partie des dépenses des systèmes d'information de la direction générale des étrangers en France a été transférée au programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ». Ce transfert concerne les programmes France-Visas, administration numérique pour les étrangers en France (ANEF) et programme frontières sécurisées et fluides (PFSF).

**Immigration et asile**

Programme n° 303 | Justification au premier euro

Le programme 303 (action 4) finance les dépenses « sac à dos » numérique, le développement et le fonctionnement des applications métiers (Solon, Logiamat, etc.) ainsi que l'adaptation des applications « étrangers » encore en service dans l'attente de leur remplacement par les SI en développement.

Les dépenses réalisées au titre du « sac-à-dos numérique » des agents des préfectures ou des services opérationnels ont vocation à faciliter le travail des agents de terrain afin de diminuer les tâches répétitives et de renforcer leur montée en compétence. Les dépenses introduites au profit des usagers, notamment dans le cadre de l'accessibilité ou de l'existence d'un compte usager unique, visent à inverser le paradigme en plaçant l'utilisateur étranger au cœur des réflexions et en respectant le cadre réglementaire.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 719 380	7 609 382	4 719 380	7 491 767
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 719 380	7 609 382	4 719 380	7 491 767
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 054 995	8 217 607	3 054 995	4 459 449
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 054 995	406 817	3 054 995	15 894
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		7 810 790		4 443 554
Titre 6 : Dépenses d'intervention	30 000	3 299	30 000	3 300
Transferts aux autres collectivités	30 000	3 299	30 000	3 300
<b>Total</b>	<b>7 804 375</b>	<b>15 830 288</b>	<b>7 804 375</b>	<b>11 954 516</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de l'action 04 regroupent les dépenses de fonctionnement courant des services et les dépenses pour les systèmes d'informations.

Les fonds de concours sont inclus dans les dépenses de fonctionnement.

**1 – Fonctionnement courant des services****Exécution 2021 : 3,70 M€ en AE et 3,82 M€ en CP**

Les dépenses de fonctionnement courant ont progressé sur l'exercice 2021 par rapport à la gestion 2020. L'écart entre la prévision et l'exécution s'explique notamment par :

- l'engagement et le paiement de prestations de cadrage et d'appui à l'externalisation des centres de rétention administrative à hauteur de 0,55 M€ dont le financement a été réalisé par redéploiement de crédits de l'action 3 ;
- l'engagement de la tranche optionnelle pour 2 ans du projet ELIPA 2 à hauteur de 0,9 M€ ;
- l'engagement et le paiement de prestations de réalisation d'audits d'opération de projets financés par les programmes européens du fonds asile, migration et intégration (FAMI) et du fonds sécurité intérieure (FSI) pour un montant de 1,33 M€ en AE et 2,37 M€ en CP (dont 0,2 M€ en AE et 1,71 M€ en CP de fonds européens FAMI).

Les dépenses au titre des frais de déplacement sont restées stables à hauteur de 0,2 M€. Cette tendance résulte principalement des effets de la situation sanitaire et du développement du télétravail et de la tenue de réunions en visio-conférence.

## 2 – Systèmes d'information

### **Exécution 2021 : 3,92 M€ en AE et 3,67 M€ en CP**

- Application support et pilotage (0,97 M€ en AE 1,37 M€ en CP)

Les prestations de fonctionnement permettent de maintenir en condition opérationnelle (MCO) et de renforcer l'efficacité des systèmes d'information.

- Applications biométriques (Système Biométrique National d'ANEF et SI VISA, Eurodac : 0,42 M€ en AE et 1,1 M€ en CP)

Les dépenses de fonctionnement liés aux systèmes d'informations biométriques couvrent l'acquisition de matériel, notamment des consommables et des matériels spécifiques nécessaires au bon fonctionnement des applications biométriques.

- ANEF (2,53 M€ en AE et 1,2 M€ en CP)

Suite à la création de la DNUM au 1er janvier 2020, les dépenses liées au grands programmes de systèmes d'information sont financées sur le P216 et non plus sur le P303. Les autres dépenses de SI continuent d'être financées sur le P303.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

### 1 – Fonctionnement courant des services

#### **Exécution 2021 : 0,04 M€ en AE et 0,02 M€ en CP**

Cette dépense concerne l'achat d'un véhicule dont le renouvellement s'est avéré nécessaire eu égard à sa vétusté.

### 2 – Systèmes d'information

#### **Exécution 2021 : 8,76 M€ en AE et 4,44 M€ en CP**

- Interfaces (8,06 M€ en AE et 4,23 M€ en CP)

Adaptation des applications dans l'attente de leur remplacement par les programmes ANEF, France Visa et PFSF.

- Applications biométriques - Système Biométrique National d'ANEF (0,67 M€ en AE et 0,18 M€ en CP)

Les dépenses de fonctionnement liées aux systèmes d'informations biométriques couvrent l'acquisition de logiciels et licences nécessaires, ainsi que les développements pour l'interopérabilité entre les différents systèmes d'information via un module spécifique (Bioweb).

- Application Support et pilotage - VOCAZA (0,03 M€ en AE et en CP)

Les dépenses d'investissement visent à renforcer l'efficacité des systèmes internes pour la gestion de la direction générale des étrangers en France.

## DEPENSES D'INTERVENTION

### 1 – Fonctionnement courant des services

**Immigration et asile**

Programme n° 303 | Justification au premier euro

**Exécution 2021 : 3 300 € en AE et en CP**

Cette dépense concerne une subvention attribuée à l'association « Gym Nat », association sportive, culturelle et de loisirs de la sous-direction de l'accès à la nationalité française.

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>OFPRA - Office français de protection des réfugiés et apatrides (P303)</b>	<b>83 119 688</b>	<b>83 119 688</b>	<b>92 842 967</b>	<b>92 842 967</b>	<b>92 486 108</b>	<b>92 486 108</b>
Subventions pour charges de service public	81 915 938	81 915 938	92 842 967	92 842 967	90 986 108	90 986 108
Transferts	1 203 750	1 203 750			1 500 000	1 500 000
<b>OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration (P104)</b>	<b>499 984 836</b>	<b>499 984 836</b>	<b>459 447 887</b>	<b>459 447 887</b>	<b>393 753 981</b>	<b>393 753 982</b>
Subventions pour charges de service public	124 100 000	83 500 000	7 374 640	7 374 640	5 167 133	5 167 133
Transferts	375 884 836	416 484 836	452 073 247	452 073 247	388 586 848	388 586 849
<b>Pôle emploi (P102)</b>	<b>3 614 770</b>	<b>3 614 770</b>			<b>2 004 205</b>	<b>2 004 205</b>
Transferts	3 614 770	3 614 770			2 004 205	2 004 205
<b>AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)</b>	<b>2 735 011</b>	<b>1 847 915</b>			<b>755 854</b>	<b>825 350</b>
Subventions pour charges de service public	1 490 053	1 011 757			755 854	620 950
Transferts	1 244 958	836 158				204 400
<b>Total</b>	<b>589 454 306</b>	<b>588 567 210</b>	<b>552 290 854</b>	<b>552 290 854</b>	<b>489 000 147</b>	<b>489 069 644</b>
Total des subventions pour charges de service public	207 505 991	166 427 695	100 217 607	100 217 607	96 909 095	96 774 191
Total des transferts	381 948 315	422 139 515	452 073 247	452 073 247	392 091 052	392 295 453

En 2021, le programme 303 a principalement financé les opérateurs suivants :

- L'OFPRA qui a bénéficié d'une subvention pour charges de service public de 92,49 M€ ;
- L'OFII qui a bénéficié du versement de 393,75 M€ au titre de l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA) dont 5,17 M€ au titre des frais de gestion et à 61 de remboursement de transport des demandeurs d'asile ;
- Pôle emploi qui a bénéficié de 2 M€ de crédits d'intervention au titre du remboursement de l'Allocation temporaire d'attente (ATA) ;
- L'AFPA qui a bénéficié de 0,82 M€ au titre des places de CAES situées dans des locaux de l'AFPA en Loire-Atlantique.

### CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

#### EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
OFPRA - Office français de protection des réfugiés et apatrides	Réalisation 2020	15	911	0	0	0
	Prévision 2021	15	1 003	0	0	0
	Réalisation 2021	13	995	0	0	0
<b>Total</b>		<b>15</b>	<b>911</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		<b>15</b>	<b>1 003</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		<b>13</b>	<b>995</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Immigration et asile**

Programme n° 303 | Justification au premier euro

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	
Réalisation 2020 Prévision 2021 Réalisation 2021					

\* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

La consommation annuelle en ETPT s'établit à 8 unités en dessous du plafond d'emplois autorisé. L'écart constaté résulte pour l'essentiel d'une sous-consommation des 10 emplois prévus dans le cadre du traitement de la demande d'asile en Guyane (décret n°2019-1329 du 9 décembre 2019).

**SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ETAT**

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2021 *</b>	<b>1 003</b>	<b>995</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	0	0



## Opérateurs

### OPÉRATEUR

OFPPRA - Office français de protection des réfugiés et apatrides

#### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

##### L'instruction de la demande d'asile

En 2021, l'OFPPRA a pris près de 140 000 décisions, mineurs inclus, soit le nombre de décisions annuelles le plus important depuis sa création en 1952. Cette performance collective résulte notamment de la création, par la LFI pour l'année 2020, de 200 ETPT supplémentaires, dont une part importante (150) a été affectée dans les services en charge de l'instruction de la demande d'asile et pourvus dans le courant de l'année 2020.

Dans un contexte de reprise modérée des flux en 2021 par rapport à 2020, environ 103 000 demandes ont été introduites en 2021, soit une augmentation de 7 % seulement par rapport à l'année 2020, après une diminution de 22 % par rapport à l'année 2019. Ce niveau de décisions important a permis de réduire significativement le stock de demandes en instance, qui est passé de plus de 80 000 à moins de 50 000 – mineurs inclus - sur l'année 2021. Les délais de traitement, que l'effort de réduction du stock a maintenus à un niveau élevé sur l'ensemble de l'année (261 jours), du fait du traitement des dossiers les plus anciens, ont entamé leur décrue au cours du dernier trimestre et ont d'ores et déjà été ramenés à 229 jours en décembre 2021.

Parallèlement, les missions de protection hors les murs se sont intensifiées en 2021 : ainsi, 50 missions d'instruction se sont déroulées en métropole (Lyon, Metz, Aix-en-Provence, Bobigny, Bordeaux, Evry, Lille, Nanterre, Nantes, Paris, Strasbourg et Toulouse) et en outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Mayotte). Huit missions ont été menées en Grèce dans le cadre des accords de relocalisation, en faveur de mineurs non accompagnés. Enfin, 21 missions ont été effectuées au titre des engagements de réinstallation de la France en faveur de réfugiés accueillis dans des pays tiers à l'Union européenne (Cameroun, Égypte, Éthiopie, Jordanie, Liban, Rwanda, Tchad et Turquie), ainsi qu'une mission de solidarité en Italie.

Le taux de protection – rapport entre les décisions d'octroi d'une protection (statut de réfugié ou protection subsidiaire) et l'ensemble des décisions prises au cours de l'année par l'établissement - s'est établi à 25,7 % pour l'OFPPRA (contre 23,7 % en 2020) et 39,1 % après recours devant la CNDA (contre 37,7 % en 2020).

Au cours de l'année 2021, la mise en œuvre du dispositif de dématérialisation des convocations et de la notification des décisions de l'OFPPRA a été expérimentée dans deux régions (Nouvelle-Aquitaine et Bretagne), en application des dispositions de la loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie. Dans ce cadre, et avec le recul de 14 mois de mise en œuvre, 8 650 comptes numériques ont été ouverts, contenant 7 800 lettres d'introduction, 6 500 convocations et 5 800 décisions notifiées par voie électronique, ainsi que 1 800 documents complémentaires. Compte tenu de l'efficacité de ce dispositif, sa généralisation est envisagée dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

##### La protection des réfugiés et des bénéficiaires de la protection subsidiaire

Près de 35 000 actes d'état civil ont été reconstitués en 2021 par les agents du service en charge de la protection juridique et administrative, dans un contexte d'augmentation significative du nombre de demandes d'établissement d'actes d'état civil déposés auprès de ce service, passant de 30 000 demandes en 2020 à 39 000 en 2021. Cette augmentation résulte de la forte activité des services d'instruction de la demande d'asile de l'OFPPRA et de la CNDA en 2021. Les demandes de copies d'actes recueillies par internet traduisent également cette augmentation d'activité, avec près de 148 600 demandes, contre 105 000 en 2020.

Cette croissance du flux d'activité a eu pour effet d'allonger légèrement le délai moyen de traitement en matière de fixation des premiers actes d'état civil. Il s'est établi pour l'année 2021 à 240 jours (7,9 mois), alors qu'il était de 232,5 jours (7,6 mois) au dernier trimestre de l'année 2020.

En 2021, afin notamment d'améliorer ce délai de traitement, une nouvelle organisation du service en charge de la protection juridique et administrative a été mise en place. Un service spécifique a en outre été créé en vue d'instruire l'ensemble des dossiers relatifs au suivi de la protection (notamment les renoncations et cessations, quel qu'en soit le motif). Au sein de ce service, 1 052 procédures de réexamen du statut, tous motifs confondus, ont été menées à leur terme. Elles ont donné lieu à 706 décisions mettant fin au statut de réfugié, 158 retraits de la protection subsidiaire et 188 décisions de maintien de la protection. Par ailleurs, 1 291 personnes sous protection de l'Ofpra ont volontairement renoncé à leur statut.

### **Le traitement des demandes d'asile à la frontière**

L'activité de la mission de l'asile aux frontières, en hausse continue entre janvier et avril 2021, s'est avérée relativement fluctuante durant les deux quadrimestres suivants. Au total, 1 532 avis ont été rendus en 2021, un nombre en hausse de 87 % par rapport à celui de l'année 2020 (819 demandes), mais en baisse par rapport à celui de l'année 2019 (1 874 demandes). Les demandes déposées et examinées au sein de la zone d'attente de l'aéroport de Roissy concentrent plus de 80 % des demandes déposées sur le territoire national, comme en 2021. Elles sont à plus de 70 %, déposées par des hommes.

Le taux d'avis positif s'établit à 39,2 % pour l'année, soit une baisse de 9 points par rapport à l'année 2020. Plus de 90 % des demandes ont été traitées en 96 heures ou moins, conformément au délai légal, en progression par rapport à 2020 (+85 %).

### **Pilotage stratégique de l'opérateur**

En plus des réunions du conseil d'administration de l'OFPRA, des points d'information et d'échanges relatifs à l'activité décisionnelle et au pilotage stratégique de l'établissement sont régulièrement organisés entre la direction de l'OFPRA et les représentants des tutelles de l'établissement.

Au cours de l'année 2021, dans le cadre de cette gouvernance, les chantiers de pilotage stratégiques suivants ont été menés à bien :

- la prise à bail, en fin d'année 2021, sur le site de l'OFPRA, de nouvelles surfaces immobilières pour une superficie de 1 765 m<sup>2</sup>, rendue nécessaire par l'arrivée des renforts autorisés par la LFI 2020 ; les nouveaux bureaux et espaces d'accueil du public ainsi disponibles soutiendront la capacité d'entretiens et de décisions de l'OFPRA en 2022. L'effort de rationalisation des implantations immobilières de l'OFPRA sera poursuivi en 2022
- la transformation du service en charge de la protection administrative et juridique des personnes protégées (division de la protection). Dans la continuité de l'audit de ce service réalisé en 2020, et afin de renforcer l'efficacité, la qualité de la relation avec l'utilisateur et le bien-être au travail, le service en charge de la protection juridique et administrative a été réorganisé en 2021. En plus de la création, en son sein, d'un service spécifique, chargé du suivi du statut, ce sont deux divisions, et non plus une seule, qui ont été mises en place, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour traiter les demandes de fixation et de mise à jour de l'état civil des bénéficiaires de la protection internationale (BPI). Cette réorganisation s'accompagne du déploiement, en continu, d'outils de traitement dématérialisés des dossiers destinés à améliorer la productivité du service et la relation avec les usagers ;
- la mise en œuvre du télétravail : en 2021, dans le prolongement de l'accord-cadre relatif au télétravail, signé en juillet 2021 entre l'Etat et les partenaires sociaux, l'OFPRA a engagé des travaux internes et une concertation avec les organisations syndicales afin de définir un nouveau cadre de télétravail répondant à la fois aux demandes de travail à distance des agents volontaires et aux enjeux de continuité de service et de conduite d'entretiens avec les demandeurs d'asile. Des travaux informatiques notables ont été réalisés dans

## Immigration et asile

Programme n° 303 | Opérateurs

ce contexte : équipement des agents en ordinateurs portables, évolution des applicatifs et sécurisation de l'infrastructure informatique pour permettre aux agents volontaires l'accès à distance aux principaux applicatifs métiers.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P303 – Immigration et asile</b>	<b>83 120</b>	<b>83 120</b>	<b>92 843</b>	<b>92 843</b>	<b>92 486</b>	<b>92 486</b>
Subventions pour charges de service public	81 916	81 916	92 843	92 843	90 986	90 986
Transferts	1 204	1 204			1 500	1 500
<b>P104 – Intégration et accès à la nationalité française</b>					<b>476</b>	<b>476</b>
Transferts					476	476
<b>Total</b>	<b>83 120</b>	<b>83 120</b>	<b>92 843</b>	<b>92 843</b>	<b>92 962</b>	<b>92 962</b>

La différence entre la dotation inscrite en LFI 2021 (92,84 M€) et la subvention pour charge de service public versée à l'établissement (90,99 M€) correspond à la réserve de précaution (1,86 M€). Les ressources de l'établissement ont été complétées par des fonds de concours (1,5 M€ correspondant à un solde portant sur la dernière tranche d'une convention pour le financement de l'interprétariat au titre de la programmation 2014-2020 et 0,47 M€ correspondant à des soldes relatifs à deux conventions sur le FAMI portant sur la réinstallation de réfugiés en provenance d'Afrique).

## COMPTE FINANCIER 2021

## Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	61 916	54 983	Subventions de l'État	91 324	90 986
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>12 677</i>	<i>11 184</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>91 324</i>	<i>90 986</i>
			<i>– crédits d'intervention( transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	31 130	38 010	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 592	1 976
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	900	3 252	Revenus d'activité et autres produits	230	773
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>900</i>	<i>3 252</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>204</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>93 046</b>	<b>92 993</b>	<b>Total des produits</b>	<b>93 146</b>	<b>93 736</b>
Résultat : bénéfice	100	742	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	93 146	93 736	Total : équilibre du CR	93 146	93 736

\* Voté

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 000	3 790
Investissements	1 000	1 321	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		0
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>1 000</b>	<b>1 321</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>1 000</b>	<b>3 790</b>
Augmentation du fonds de roulement		2 469	Diminution du fonds de roulement		

\* Voté

Les produits de l'exercice (93,73 M€) sont composés à 97 % par la subvention pour charges de service public et sont complétés par des subventions en provenance de fonds européens (FAMI - Fonds asile, migration, intégration) et de revenus divers. L'écart relevé avec la prévision initiale au compte financier est lié à l'enregistrement d'une créance exceptionnelle consécutive à la mise en liquidation judiciaire d'un fournisseur d'électricité (0,42 M€), ainsi qu'à des reprises de dotations aux amortissements. Les charges de l'exercice (92,99 M€) sont composées à 60 % de charges de personnel (54,98 M€) hors impôts et taxes sur les salaires. Elles présentent un écart par rapport à la prévision initiale dû aux vacances d'emplois d'agents titulaires, pourvus par des agents contractuels. Les charges de fonctionnement autres que celles liées aux dépenses de personnel (38,01 M€) enregistrent un écart à la prévision lié à la réévaluation des provisions et des dotations aux amortissements.

Sur l'ensemble de l'exercice, les investissements (1,32 M€) sont supérieurs à la prévision initiale en raison de l'engagement à la fin de l'année de travaux d'aménagement pour la prise à bail de locaux d'une superficie de 1 768 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La capacité d'autofinancement (3,79 M€) est pour 20 % composée du résultat net comptable de l'exercice et 80 % de dotations aux amortissements et aux provisions.

## TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
18 575	13 565	20 645

## Immigration et asile

Programme n° 303 | Opérateurs

## AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	61 915	61 915	59 570	59 570
Fonctionnement	24 186	30 231	29 998	30 164
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 000	1 000	1 535	1 347
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>87 102</b>	<b>93 146</b>	<b>91 103</b>	<b>91 081</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	13	13	0	0

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>91 554</b>	<b>91 165</b>
Subvention pour charges de service public	91 324	90 986
Autres financements de l'État	0	9
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	35	0
Recettes propres	195	171
<b>Recettes fléchées</b>	<b>1 592</b>	<b>1 976</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	1 592	1 976
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>93 146</b>	<b>93 142</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>2 060</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Activité	0	17 386	17 386	0	0	0	0	17 386	17 386
	0	18 942	18 744	0	0	0	0	18 942	18 744
Fonctions support	0	6 406	12 451	0	0	1 000	1 000	7 406	13 451
	0	10 674	11 025	0	0	1 535	1 347	12 209	12 372
Personnel de l'établissement	61 915	394	394	0	0	0	0	62 309	62 309
	59 570	382	396	0	0	0	0	59 952	59 966
<b>Total</b>	<b>61 915</b>	<b>24 186</b>	<b>30 231</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>87 102</b>	<b>93 146</b>
	<b>59 570</b>	<b>29 998</b>	<b>30 164</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 535</b>	<b>1 347</b>	<b>91 103</b>	<b>91 081</b>

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	-6
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>0</b>	<b>-6</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>2 070</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	1 592	1 781
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	289
<b>Total des besoins</b>	<b>0</b>	<b>2 064</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>2 060</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	4
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>2 064</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 592	0
<b>Total des financements</b>	<b>0</b>	<b>2 064</b>

\* Voté

A la fin de l'exercice, les dépenses s'établissent au compte financier à 91,10 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 91,08 M€ en crédits de paiement (CP) pour des crédits ouverts au budget initial à hauteur de 87,1 M€ en AE et 93,14 M€ en CP. Le plafond des autorisations budgétaires a été relevé en cours d'exercice dans le cadre d'un budget rectificatif, à hauteur de 93,83 M€ en AE et 94,23 M€ en CP, afin de permettre la réalisation d'un projet immobilier, qui n'a cependant été engagé qu'en toute fin d'année.

Les dépenses de personnel de 59,57 M€ (AE=CP) affichent une consommation des crédits de 4 % inférieure (- 2,35 M€) à la prévision budgétaire initiale. Cette sous-consommation des crédits de personnel résulte essentiellement de la difficulté à pourvoir les emplois de titulaires et de leur remplacement partiel par des agents contractuels.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 29,99 M€ en AE et 30,16 M€ en CP au compte financier, pour une prévision initiale de 24,19 M€ en AE et 30,21 M€ en CP, rehaussée dans le cadre d'un budget rectificatif à 30,05 M€ en AE et 30,45 M€ en CP. La consommation de 99 % des crédits de paiement ouverts dans le cadre du budget rectifié reflète le haut niveau d'activité de l'établissement en 2021. Ainsi, les dépenses dites d'activité d'un montant de 18,94 M€ en AE et 18,74 M€ en CP au compte financier sont supérieures de 8 % aux crédits inscrits au budget initial. Elles couvrent en particulier les dépenses d'interprétariat, les frais postaux et de télécommunication et les frais de justice. Elles ont nécessité un ré-abondement des lignes de crédit de 1,9 M€ par une fongibilité asymétrique à la fin de l'exercice pour faire face à la forte augmentation des frais de justice dus par l'établissement dans le cadre du contentieux de ses décisions devant la Cour nationale du droit d'asile.

Les dépenses des fonctions support sont par ailleurs exécutées à hauteur de 10,67 M€ en AE et 11,02 M€ en CP. Elles ont nécessité une forte mobilisation des autorisations d'engagement pour des périodes pluriannuelles de +4,27 M€ par rapport aux prévisions inscrites au budget initial en raison de la signature d'un bail de 9 ans, avec une option ferme de

**Immigration et asile**

Programme n° 303 | Opérateurs

5 ans, sur une nouvelle emprise de 1 768 m<sup>2</sup> de bureaux au siège de l'Ofpra à Fontenay-sous-Bois, ainsi que pour le renouvellement des marchés de sécurité et de nettoyage de l'établissement au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La relative sous-consommation des crédits de paiement qui s'établit à 88 % (11,02 M€) des crédits ouverts pour les fonctions supports (12,45 M€) résulte principalement de retards pris dans la réalisation du projet immobilier précité qui a reporté certaines dépenses sur l'année 2022.

Enfin, les dépenses d'investissement d'un montant de 1,53 M€ en AE et 1,35 M€ en CP enregistrées au compte financier, supérieures de 50 % en AE et 35 % en CP par rapport au budget initial, ont nécessité un ajustement des crédits ouverts qui ont été portés à 1,86 M€ en AE et CP dans le cadre d'un budget rectificatif. De la même manière que pour les dépenses de fonctionnement, ces crédits supplémentaires destinés à porter le projet immobilier n'ont pu être engagés qu'en fin d'année.

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR**

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>911</b>	<b>1 003</b>	<b>995</b>
– sous plafond	911	1 003	995
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>		<b>15</b>	<b>13</b>
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		15	13
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

La consommation annuelle en ETPT s'établit à 8 unités en dessous du plafond d'emplois autorisé. L'écart constaté résulte pour l'essentiel d'une sous-consommation des 10 emplois prévus dans le cadre du traitement de la demande d'asile en Guyane (décret n°2019-1329 du 9 décembre 2019).